

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE
COMMUNE DE GRISOLLES**

**ARRÊTÉ
PORTANT RÉGLEMENTATION TEMPORAIRE DE LA CIRCULATION**

sur la Route Départementale n° 49
du P.R 3+780 au P.R 4+200
et
sur la Route Départementale n° 52
du P.R 9+900 au P.R 10+500

en et hors agglomération

sur le territoire de la commune de GRISOLLES

PROLONGATION

A.D. n°2018/1
A.M. n°

Le Président du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne,
Le Maire de la Commune de Grisolles,

VU le Code de la Route,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I - quatrième partie – signalisation de prescription et huitième partie – signalisation temporaire),

VU le Règlement départemental de Voirie adopté le 2 mars 2009,

VU l'arrêté départemental R.H. 17/2752 du 11 octobre 2017 portant délégation de signature à Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

VU la demande présentée par l'entreprise GABRIELLE FAYAT, en date du 13 décembre 2017,

CONSIDERANT que pour permettre des travaux de restructuration du réseau HTA en souterrain, il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation sur les routes départementales sus-visées,

SUR proposition de Monsieur le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,

- ARRÊTENT -

Article 1

Les dispositions contenues dans l'arrêté n° 2017-1510 en date du 26 septembre 2017 seront maintenues jusqu'au 05 mars 2018.

Article 2

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 3

- M. le Directeur de la Voirie et de l'Aménagement,
- M. le Maire de la Commune de Grisolles,
- M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Tarn-et-Garonne,
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Recueil des Actes Administratifs du Conseil Départemental et dont une copie sera adressée à :

- M. le Directeur Départemental des Territoires,
- M. le Directeur de l'Entreprise GABRIELLE FAYAT,
- M. le Directeur Départemental de la Poste,
- M. le Directeur du S.M.U.R. - Urgences
- M. le Directeur du Service Départemental d'Incendie et de Secours,
- M. le Chef du Service Départemental des Transports,
- M. le Chef de la Subdivision départementale de Castelsarrasin,
- M. le Directeur de la Société SECURITAS Transport de Fonds,
- M. le Directeur de la Société BRINK'S Evolution,

A Grisolles,
Le

Le Maire,

A Montauban,
Le 03/01/2018

Le Président,